ALCHIMER

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 3.901.458,80 Euros
Siège social : 15 rue du Buisson aux Fraises – ZI de la Bonde – 91300 Massy
438 923 997 RCS EVRY

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 16 MAI 2012

Extraits certifiés conformes

Christian GIRARDEAU
Président du Conseil de Surveillance

L'an deux mille douze,
Le 16 mai,
À neuf heures,

Sur convocation du Président, le Conseil de surveillance de la société ALCHIMER s'est réuni au siège de la société IDINVEST, sis 117 Avenue des Champs-Elysées 75008 Paris.

[...]

Le Président constate que tous les membres du Conseil de Surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

DEMISSION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Patrick SAMAMA de son mandat de Président du Directoire et de son mandat de membre du Directoire.
Monsieur SAMAMA ne dispose plus d'aucun mandat au sein du Directoire.

NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance décide de nommer en qualité de Président du Directoire, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'au 15 mai 2015 :

Monsieur Bruno MOREL

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry : dépôt N°7138 en date du 07/06/2012

demeurant 89 Beacon Street - Appt 7
MA 02108 Boston USA

Monsieur Bruno MOREL déclare accepter lesdites fonctions. Il déclare en outre qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général unique, Président du Directoire, Président du Conseil d'administration ou Directeur Général de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Il est donné à Monsieur MOREL copie de l'article 13 des statuts d'Alchimer définissant les obligations des membres du Directoire.

Mise aux voix, cette résolution portant sur la nomination du nouveau Président, est adoptée à l'unanimité.

[...]

